

RECRUTEMENT

en contrat PrAB

Le contrat PRAB permet d'accéder sans concours à un emploi de catégorie A ou B* de la fonction publique.

Recruté·e sur un poste en contrat de droit public à durée déterminée d'1 an, vous bénéficiez d'une formation en alternance pour préparer le concours correspondant au poste que vous occupez**. En cas de réussite au concours vous devenez fonctionnaire.

*** Ex : si vous êtes lauréat·e du PrAB secrétaire administrative sur le poste d'expert marché public, vous préparerez et passerez le prochain concours de secrétaire administrative organisé par la Ville de Paris.*

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT PRAB ?

- ➔ Aux jeunes de 28 ans au plus sans emploi ayant le diplôme ou l'expérience professionnelle permettant de s'inscrire au concours externe correspondant au poste occupé.
ou
- ➔ Aux personnes en situation de chômage de longue durée, âgées au moins de 45 ans et bénéficiaires des minima sociaux : revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
et
- ➔ Aux personnes remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.
et
- ➔ Aux personnes remplissant les conditions de diplôme pour s'inscrire au concours correspondant au poste occupé.

COMMENT POSTULER ?



1

CONSULTEZ NOS OFFRES DE RECRUTEMENT EN CONTRAT PRAB

- ➔ www.paris.fr/recrutement
- ➔ www.pole-emploi.fr



2

INSCRIVEZ-VOUS

- ➔ Inscrivez-vous pendant la période d'inscription par internet ou dossier papier (informations dans l'avis de recrutement)

QUELLE SUITE SERA DONNÉE À VOTRE CANDIDATURE ?



Si vous remplissez les conditions d'inscription, votre candidature sera examinée par une commission de sélection.



Si votre dossier est sélectionné, vous serez convoqué-e à un entretien devant cette commission.



En cas de réussite à l'issue des auditions, vous serez recrutée en tant que contractuel-le pour une durée d'un an durant laquelle vous préparerez le concours externe correspondant au poste que vous occupez.



Si vous êtes reçu-e au concours, vous deviendrez fonctionnaire de la Ville de Paris.

FOCUS SUR LE CONTRAT PRAB



- Contrat de droit public à durée déterminée de 12 mois pouvant être renouvelé une fois en cas d'échec au concours
- Temps plein
- Période d'essai de 2 mois
- Parcours de formation adapté durant la durée du contrat pour préparer le concours
- Obligation de passer le concours
- Salaire équivalent à celui d'un fonctionnaire débutant

Ville de Paris
Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement

www.paris.fr/recrutement

2 rue de Lobau - 75004 Paris
Métro : Hôtel de Ville

*Accueil de 9h à 17h sans interruption
sauf les week-ends et jours fériés*



Accessibilité aux personnes
à mobilité réduite